

Communiqué de presse

Paris, le 30 juin 2014

Plan d'action pour l'égalité entre les filles et les garçons à l'école

L'évaluation par l'inspection générale de l'éducation nationale du programme pionnier, les « ABCD de l'égalité » mis en place dans 10 académies en 2013-2014, a été remise au ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Elle préconise non seulement de ne pas renoncer mais d'amplifier l'action pour l'égalité entre les filles et les garçons à l'école parce que l'égalité est une valeur essentielle de la République.

Cette évaluation est globalement positive. Les formations à l'égalité dispensées aux enseignants sont un point fort et un levier de progrès : elles ont donné satisfaction et permettent aux enseignants de prendre conscience de leurs gestes professionnels et de modifier leurs pratiques professionnelles pour donner les mêmes droits, les mêmes chances, aux filles et aux garçons, de réussir à l'école. L'évaluation a aussi fait apparaître un besoin d'améliorations concrètes concernant les ressources mises à disposition, l'accompagnement des enseignants et l'explication des dispositifs mis en œuvre.

Sur la base de cette évaluation, le Gouvernement a défini un plan d'action pour l'égalité entre les filles et les garçons à l'école dont la mise en œuvre débutera dès la rentrée 2014-2015 et qui repose sur les éléments suivants :

1. La formation à l'égalité filles-garçons pour les enseignants et cadres de l'éducation nationale sera généralisée

Une formation initiale généralisée

Les étudiants formés dans les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (Espé), soit environ 25 000 par an, recevront désormais une formation à l'égalité entre les filles et les garçons à l'école. Pour les aider dans cette mission, des **outils pédagogiques et documents de références** validés par l'Éducation nationale **seront mis à disposition des ESPE**. Les inspections générales (IGEN et IGAENR) feront des recommandations quant à ces formations à l'occasion de leurs prochaines missions d'évaluation.

Les **futurs cadres**, chefs d'établissements, inspecteur de l'éducation nationale (IEN) et inspecteurs académiques et inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR) bénéficieront d'un **module sur l'égalité des filles et des garçons à l'école dans le cadre de leur formation initiale**.

La formation continue à l'égalité entre les filles et les garçons sera une priorité du plan national de formation 2015 et des plans académiques et départementaux de formation

Pour les 1 500 inspecteurs de l'éducation nationale (IEN) du 1er degré, et 1 000 inspecteurs académiques-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR) du second degré, des **séminaires académiques seront organisés dès le premier trimestre de l'année scolaire 2014-2015.**

Ils développeront la problématique de l'égalité entre les filles et les garçons auprès des plus de 320 000 enseignants du 1^{er} degré dans leurs «**animations pédagogiques de circonscription**» **au cours de toute l'année scolaire.** Les enseignants volontaires ayant reçu une formation en 2013-2014 pourront être sollicités comme personnes ressources dans le cadre des formations menées sur leur circonscription.

Des formations à distance sur l'égalité entre les filles et les garçons seront proposées par le ministère de l'éducation nationale aux enseignants du 1^{er} comme du second degré grâce à la plateforme de formation en ligne « m@gistère ».

2. Des séquences pédagogiques enrichies seront préparées par les enseignants à partir d'outils renouvelés et simplifiés

La transmission aux élèves de la valeur d'égalité filles-garçons se fera dans la classe à partir de séquences pédagogiques enrichies (histoire, géographie, éducation civique, éducation physique et sportive,...) s'appuyant sur le programme scolaire et le socle commun de connaissances et de compétences.

Une mallette pédagogique sera mise à disposition des enseignants, regroupant des ressources et des nouveaux outils pour les aider à mettre en place ces séquences.

Un nouveau site Internet sera mis en place à partir de la rentrée scolaire pour rassembler de nouveaux documents et outils pédagogiques à destination des enseignants.

Ces nouveaux contenus, disponibles dès septembre 2014, seront réalisés et validés par le ministère de l'éducation nationale, notamment en faisant appel aux enseignants ayant reçu une formation en 2013-2014.

3. L'égalité entre les filles et les garçons sera inscrite dans les projets d'école et d'établissement

Les établissements scolaires seront invités à inscrire l'égalité entre les filles et les garçons à l'école dans leurs projets d'établissements, adoptés en Conseil d'école ou d'établissement.

Ce sera l'occasion d'impliquer les parents et de leur faire partager ce projet éducatif.

Les ministres remercient les enseignants qui se sont engagés durant l'année 2013-2014 pour transmettre la culture de l'égalité entre les filles et les garçons à l'école et participer par leurs retours d'expérience, à l'élaboration de nouveaux outils de formation, de séquences pédagogiques enrichies qui constituent une richesse pour l'éducation à l'égalité.

Contacts presse :

Service de presse du ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche : 01.55.55.30.10
Service de presse du ministère des Droits des Femmes, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports : 01.49.55.34.11